AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C2116
FR001400PVN6-FS1049

12 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VIRIDIEN

(Euronext Paris)

Rectificatif à D&I 225C2076 du 8 décembre 2025

Par courrier reçu le 10 décembre 2025, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a rectifié sa déclaration du 8 décembre 2025, qui a donné lieu à la publication D&I 225C2076 du 8 décembre 2025, en ce qu'elle détenait, le 4 décembre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 393 098 actions VIRIDIEN[1] représentant autant de droits de vote, soit 5,48%[2] du capital et 5,45%[3] des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	2 094	0,03	2 094	0,03
J.P. Morgan Securities plc	388 481	5,41	388 481	5,38
J.P. Morgan Prime Inc.	2 523	0,04	2 523	0,03
Total JPMorgan Chase & Co.	**393 098**	**5,48**	**393 098**	**5,45**

Ainsi, contrairement à ce qui avait été précédemment déclaré[5], la société JP Morgan Chase & Co. **n'a donc pas franchi en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote** de la société VIRIDIEN.

[1] Et non 358 398.
[2] Et non 4,99%.
[3] Et non 4,97%.
[4] Sur la base d'un capital composé de 7 180 449 actions représentant 7 214 562 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[5] Cf. D&I 225C2076 du 8 décembre 2025.